

Les intermittents du spectacle, maillon faible de la crise sanitaire

Engagés en contrats courts, les artistes ne sont pas couverts par le chômage économique « coronavirus ». Des fédérations interpellent le ministre-président Pierre-Yves Jeholet.

ALAIN LALLEMAND

A l'heure du confinement, les scènes sont fermées, les arts vivants s'effondrent. Les gouvernements ont dès lors commencé à apporter des réponses aux problèmes sociaux rencontrés par les travailleurs de la culture.

Première grande réponse, commune à tous les employés du pays : la convention collective n°147, signée mercredi au Conseil national du travail (CNT), organise le chômage pour « causes économiques en raison de la crise du coronavirus ». « C'est ce qu'on attendait », nous confirme le directeur du Théâtre de Liège, Serge Rangoni, par ailleurs membre de la Fédération des employeurs des arts du spectacle (Feas). Cela règle le problème des techniciens de la culture, du personnel administratif, bref des permanents engagés dans des contrats de travail d'un an et plus. « Mais cela ne règle pas le problème des artistes », reconnaît-il, ces intermittents du spectacle, engagés dans des contrats à durée déterminée très courts qui se comptent en journées.

Un brouillard de contrats

En l'état, ceux-là n'ont pas droit au chômage économique organisé au fédéral. Or il existe de vrais contrats ponctuels, annulés pour cause de coronavirus

avant même qu'ils aient commencé à produire leurs effets. D'autres contrats n'avaient pas été formellement signés au moment où a commencé le confinement mais des accords avaient bien été pris, par mail ou verbalement. Régler ces « entre-deux-eaux » ne va pas être simple : ces désistements peuvent parfois être établis grâce aux « dimonas » (Déclaration immédiate/Onmiddellijke Aangifte) remplis en ligne par l'employeur auprès de la Sécurité sociale, d'autres pas puisque la dimona n'est obligatoire qu'au premier jour d'activité effective du travailleur.

Bien entendu, les artistes peuvent toujours se rabattre sur le chômage temporaire, classique. Mais alors les jours non prestés pour cause de coronavirus ne sont pas pris en compte dans le calcul des jours d'activité artistique dont ils ont besoin pour obtenir ou conserver le « statut » d'artiste et la non-dégressivité de leur chômage.

Dès lors, le lendemain, jeudi 19 mars, seconde grande réponse politique : le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles mettait en place un « fonds d'urgence » de 50 millions d'euros pour apporter « une aide aux secteurs touchés par les mesures de confinement dont la viabilité est mise en danger », et notamment la culture. Les organismes qui en bénéficieront « devront assurer la rémunération des prestataires finaux (par exemple, pour la culture : les compagnies, artistes, techniciens, etc.) »

Il existe donc un double filet de sécurité, fédéral puis communautaire. Avec ce système, nombre d'opérateurs peuvent payer en tout ou partie les contrats d'artistes même lorsque les représentations sont annulées - ils introduisent donc les déclarations dimona comme s'il y avait eu ou s'il y allait y avoir représentation - et plusieurs institutions nous confirment qu'elles déclarent les jours non prestés comme jours d'activité, pour permettre également aux artistes de conserver leur statut Onem spécifique.



Cela permettrait, en tout cas pour les secteurs culturels, que l'emploi soit pris en charge à concurrence de 70 % par l'État fédéral.

Les fédérations CTEJ, Aires Libres, CCTA, RAC

”

Artistes de l'éphémère, les intermittents sont parmi ceux qui vont sentir le plus violemment le trou d'air de cette crise. © GÉRALDINE ARESTEANU.

Mais devant l'ampleur présumée (il n'y a pas encore de cadastre des contrats annulés) du désastre culturel, ce double filet va-t-il tenir ?

Quatre fédérations professionnelles - CTEJ, Aires libres, CCTA et RAC, les mêmes qui avaient interpellé la semaine passée la ministre de la Culture Bénédicte Linard (Ecolo) - interpellent cette fois le ministre-président de la FWB, Pierre-Yves Jeholet (MR) : elles le prient d'intervenir auprès de la ministre fédérale de l'emploi Nathalie Muylle (CD&V) afin d'inclure les intermittents du spectacle et leurs contrats

courts parmi les bénéficiaires du chômage pour « causes économiques en raison de la crise du coronavirus ».

Cela « permettrait, en tout cas pour les secteurs culturels, que l'emploi de notre secteur soit pris en charge à concurrence de 70 % par l'État fédéral », notent les quatre fédérations dans leur courrier. Et elles ajoutent fort à propos : « Ceci allégerait sans doute la nécessaire intervention du fonds de solidarité de la fédération. » Voilà qui n'est point sot, car Pierre-Yves Jeholet sait que ce fonds doit aussi couvrir la détresse de l'enseignement, de la jeunesse et des sports, de l'égalité de chances, etc.

Il n'en reste pas moins vrai qu'obtenir le chômage économique pour des contrats de courte durée, ce sera compliqué. Même s'il faut le tenter.

Largo Winch invite à l'évasion sur Instagram

Philippe Francq et Eric Giacometti révèlent les crayonnés des premières pages du prochain album de Largo Winch, « La frontière de la nuit », à raison d'une planche tous les deux jours sur Instagram.

DANIEL COUVREUR

L'esprit n'aime pas tourner en rond. Pour l'aider à s'évader, les auteurs de Largo Winch, le dessinateur belge Philippe Francq et le scénariste français Eric Giacometti, ont décidé de poster les premières pages de leur prochain album sur Instagram. Le message des auteurs est d'apporter au public une bulle de liberté en des temps où chacun est invité à se tenir à l'écart des autres. Philippe Francq sait de quoi il parle, quand il s'attelle à la création d'un nouvel album, il doit se contraindre lui-même à un an de confinement artistique.

« Depuis la nouvelle année, je vivais déjà confiné », nous dit Philippe Francq. « C'est le propre du boulot d'auteur de BD. Je peux témoigner en ces temps difficiles que ce n'est pas bon pour le corps humain de rester immobile à la maison 24 heures par jour. Il faut se forcer à faire des pompes, des tractions, écouter la radio pour ne pas s'enfermer dans la solitude. L'isolement, c'est très dur. Moi, j'ai la chance, psychologiquement, d'avoir un but à atteindre chaque matin : celui de dessiner



La méthode Largo Winch pour sortir l'esprit de l'enfermement. © PHILIPPE FRANCO/ERIC GIACOMETTI/DUPLUS.

Depuis la nouvelle année, je vivais déjà confiné, c'est le propre du boulot d'auteur de BD

Philippe Francq

”

la suite des aventures de Largo. C'est ce qui m'a motivé à partager mon travail sur Instagram, l'idée de rompre l'enfermement psychologique auquel certains sont plus contraints que d'autres. »

Isolé dans une petite maison du sud de la France, Philippe Francq n'a peur que d'une chose : manquer d'eau. « Je n'ai pas l'eau courante ; j'ai une pompe pour alimenter la maison et j'espère qu'elle ne va pas me lâcher maintenant ! Pour le reste, j'évite les banquets... Et j'ai de l'encre et du papier en suffisance pour travailler plusieurs années. »

Aventure pure

Au contraire de la précédente aventure de Largo Winch, *La frontière de la nuit* n'a rien à voir avec la crise économique ou les délocalisations d'entreprise. « C'est un scénario d'aventure pure », assure Philippe Francq. « Il s'agit d'une véritable histoire d'amitié, qui prend naissance ici, dans le sud de la France, avant de changer d'horizon pour emmener le lecteur en Indonésie. J'espère que cela permettra aux lecteurs de s'évader en plongeant dans un futur encore lointain, celui du mois de novembre 2021 et de la sortie de la crise sanitaire, en même temps que de la publication du nouvel album. »

A l'heure qu'il est, Philippe Francq n'a pas encore crayonné la première page du récit mais bien les quinze suivantes. Sur Instagram, *La frontière de la nuit* commence donc à la page 2. Entre-temps, le dessinateur invite chacun à respecter scrupuleusement les règles de confinement : « J'ai des amis à Paris qui ont chopé le virus. C'est beaucoup plus épouvantable qu'une grippe. On est très abattu et on ne peut plus rien faire. Je recommande à tous d'éviter absolument la promiscuité. »